

[Accéder à la version word](#)

RESPONSABILITES

Décision de la directrice générale

N° 2025- 127

Délégation de signature

à

Madame Nathalie Evain-Bousquet,
Directrice du programme
et des interventions

et

Sandrine DEROO Cheffe de service délégation au programme et aux instances de bassin

Régis TEHET Chef de service industrie, micropolluants, pluvial et assainissement

*Sophie PERIZ-ALVAREZ Cheffe de service de la gestion des ressources en eau et
agriculture*

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Sandrine ROCARD	04 AVR. 2025
Diffusé par : chargée de projets qualité	Elisabeth LAURENZI	

Dispositions communes - Attributions	Référence/Version. : AO/R/211/35	Date : 03/04/2025	Page : 2/4
---	----------------------------------	-------------------	------------

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant l'organigramme de l'agence modifiée ;
- Vu la décision n° 2020-344 du 26 novembre 2020 nommant Madame Nathalie Evain-Bousquet directrice du programme et des interventions ;

Décide

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Madame Nathalie Evain-Bousquet, directrice du programme et des interventions, dans le cadre de ses attributions, pour signer les documents suivants :

1 - Tous objets (hors redevances)

- Toutes correspondances sauf celles :
- portant sur des sujets sensibles ou comportant des positions de refus susceptibles d'être contestées, notamment celles adressées à des membres des instances de bassin ou des parlementaires ;
- relatives aux recours gracieux et recours administratifs obligatoires.

Toutes réponses aux correspondances communiquées par la directrice générale « pour réponse directe ».

2 - Personnel de la direction (sauf la directrice elle-même)

- Modalités d'organisation relatives au temps de travail ;
- Télétravail : décisions de placement en télétravail exceptionnel et toutes décisions individuelles relatives aux jours de télétravail dans le cadre de la décision d'autorisation d'exercice d'activité en télétravail donnée par la direction générale ;
- Congés et absences : décisions individuelles relatives aux congés et toutes absences autres que celles liées à un motif médical ;
- Déplacements : ordres de mission en France métropolitaine, et validation, liquidation et ordonnancement des frais de déplacements.

3 - Moyens généraux de fonctionnement, études et travaux

Dans le cadre des crédits délégués :

- les marchés lorsque leur montant n'atteint pas le seuil de 90 000 € hors taxes ;
- les correspondances des marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite ;
- les bons de commandes venant s'imputer sur un accord cadre signé par la directrice générale.

Dans le cadre de ces marchés :

- la réception des prestations ;
- l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

4 - Aides

- courriers de réception d'une demande d'aide, d'accusé de réception d'une demande d'aide formelle et complète et d'autorisation de démarrage anticipé ;
- conventions relatives aux concours financiers dont l'attribution n'est pas subordonnée à l'avis conforme de la commission des aides et n'ayant pas fait l'objet d'un avis défavorable au titre du contrôle de supervision ;
- dérogation concernant la date de commencement des travaux ;
- avenants aux conventions d'aides non soumis à l'avis conforme de la commission des aides et prolongations de délai d'exécution des travaux ;
- dans le cadre de conventions de mandat hors agriculture, décisions d'autorisation d'engagement correspondant aux concours financiers dont l'attribution n'est pas subordonnée à l'avis conforme de la commission des aides.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Evain-Bousquet, à l'effet de signer au nom de la directrice générale et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, les conventions d'aides et les contrats conclus en application du programme de l'agence.

ARTICLE 3

I - Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du programme et des interventions tous actes relatifs à l'article 1^{er} à l'exclusion des actes les concernant personnellement :

NOMS	FONCTIONS
Sandrine DEROO	Cheffe de service délégation au programme et aux instances de bassin
Régis TEHET	Chef de service industrie, micropolluants, pluvial et assainissement
Sophie PERIZ-ALVAREZ	Cheffe de service de la gestion des ressources en eau et agriculture

II - Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessus pour signer les documents suivants concernant les agents placés sous leur autorité :

- Télétravail : décisions individuelles relatives aux jours de télétravail dans le cadre de la décision d'autorisation d'exercice d'activité en télétravail donnée par la direction générale, sauf décisions de placement en télétravail exceptionnel ;
- Congés et absences : décisions individuelles relatives aux congés et toutes absences autres que celles liées à un motif médical ;
- Déplacements : validation et liquidation des frais de déplacements.

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Evain-Bousquet à l'effet de désigner parmi les agents mentionnés à l'article 3 celui qu'elle charge de son intérim pendant ses absences et pour signer tous actes qui lui sont délégués en application de présente décision, sauf décision concernant personnellement le délégataire assurant l'intérim.

Les agents ainsi désignés rendront compte à Madame Nathalie Evain-Bousquet des actes signés en dehors de leurs attributions telles que définies à l'article 3.

L'intérim de Madame Nathalie Evain-Bousquet peut également être confié à un(e) autre directeur(trice) par une décision signée de la directrice générale, dans les limites de l'article 1.

ARTICLE 5

La présente décision abroge la décision n° 2021-144.

Elle sera publiée sur intranet et internet.

04 AVR. 2025

Courbevoie, le

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD